



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 86628

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le fait que de nombreuses communes du département de la Moselle restent en zone blanche pour la téléphonie mobile. Dans la mesure où le Gouvernement s'est engagé à assurer pour 2007 une couverture totale du territoire par la téléphonie mobile, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les solutions envisagées pour les communes suivantes : Belles-Forêts, Bousseviller, Budling, Colmen, Erching, Flastroff, Guerstling, Helling-lès-Fénétrange, Hottviller, Lafrimbolle, Mouterhouse, Moyeuvre-Petite, Obergailbach, Oudrenne, Turquestein-Blancrupt, Waldweistroff, Wuisse.

Texte de la réponse

Au niveau national, 3 000 communes, dont le centre-bourg n'est couvert par aucun opérateur de téléphonie mobile, ont été recensées dans le cadre d'une concertation régionale avec les élus locaux et les opérateurs conduite début 2003. En Moselle, 17 communes ont ainsi été recensées :

DÉPARTEMENT	COMMUNES
57	Belles-Forêts
57	Bousseviller
57	Budling
57	Colmen
57	Flastroff
57	Hanviller
57	Haspelschiedt
57	Lafrimbolle
57	Liederschiedt
57	Obergailbach
57	Rolbing

57	Roppeviller
57	Sturzelbronn
57	Turquestein-Blancrupt
57	Waldhouse
57	Waldweistroff
57	Walschbronn

Le ministre délégué à l'aménagement du territoire a obtenu des opérateurs une accélération très forte du programme gouvernemental afin de garantir que les 3 000 communes concernées puissent être couvertes d'ici à la fin 2007. Dès la fin 2006, la moitié du programme devrait être achevée. À la fin septembre 2006, plus de 1 000 communes avaient été couvertes au niveau national, contre 91 en juin 2005. En Moselle, les communes d'Hanviller et Liederschiedt avaient ainsi été desservies.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86628

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1719

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 246